

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 18

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB (à compter du point 1) – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FARAONE – M. LAACHIR – M. ZERKOUNE – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH.

Absents excusés : Mme STAUB (pour le point 0) – M. CHAMS-DINE – Mme SZCZYGLOWSKI (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. KIEFFER – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – M. ZINS (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme SCHLICKLING (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. ZERKOUNE) – M. FRIDERICH (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH).

Point n° 6 : Subvention aux associations locales au titre de l'année 2023

Monsieur SCHMIDT, rapporteur :

La commune de Hombourg-Haut est convaincue de la force d'engagement des associations qui œuvrent pour la culture, la jeunesse, le développement du sport, l'environnement, la cohésion sociale.

Elle soutient de manière générale la vie associative par la mise à disposition de salles et d'équipements municipaux, de moyens matériels et techniques ou encore par l'intervention de personnels.

Notre collectivité contribue également au développement du monde associatif par l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations, reconnues d'intérêt local, régulièrement déclarées et à jour de leurs obligations, qui favorisent l'animation et la promotion de notre territoire, renforcent le lien social, valorisent l'engagement des bénévoles.

Trente-et-une associations ont déposé une demande de subvention à la date limite de réception des dossiers. L'état comportant les propositions de subventions versées aux associations locales vous a été transmis, étant précisé que les dossiers de subventions sont consultables en mairie.

Les observations suivantes peuvent être apportées :

- une participation de 30 € par jour de formation a été attribuée au Tennis Club Hombourg-Haut (120 €) ;
- un complément de 1 500 € pour « œuvres caritatives » a été versé à la Conférence Saint Vincent de Paul pour la banque alimentaire dans un contexte de crise économique et d'insécurité alimentaire ;
- Une participation de 76 € pour le 90^{ème} anniversaire de l'Amicale Sainte-Barbe des Ouvriers Mineurs de Hombourg-Haut ;
- une participation de 1 700 € a été attribuée comme chaque année au Chœur d'Hommes pour la participation à la cheffe de chœur.

Il est précisé que les associations ont souscrit au contrat d'engagement républicain, institué par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Le montant total des subventions pour l'année 2023 s'élève à 14 850,70 €.

Par ailleurs, suite à l'opération « 10h pour la solidarité » et à la mobilisation des 26 hombourgeois-es à l'Aquagloss de Freyming-Merlebach, une subvention de 233,50 € sera versée aux « Restos du Cœur ».

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21 DEC. 2023
ID : 057-215703323-20231219-CM19122023PT6-DE

Enfin, une subvention de 500.00 € sera octroyée à l'AFM-Téléthon pour soutenir la recherche contre les maladies génétiques neuromusculaires, en supplément des recettes des m commune sous l'égide de l'association Loisirs Vélo Hombourg-Haut.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions «finances», «affaires sportives» et « affaires culturelles », le conseil municipal autorise, à l'unanimité (Monsieur le Maire et sa procuration, de même que Madame FILIPPELLI, s'abstiennent) Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations conformément au tableau ci-annexé, ainsi que les 233,50 € aux « Restos du Cœur », les 500.00 € à « l'AFM-Téléthon », et à octroyer aux écoles la gratuité pour l'utilisation des équipements communaux au titre de l'année scolaire 2022/2023.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 20 décembre 2023



Le Maire,
Laurent MULLER

GROUPE 1**ASSOCIATION À VOCATION SPORTIVE**

Le montant de la subvention est égale à 50 % du coût réel des licences avec un minimum de 130 €
 + 1,30 € par membre hombourgeois (locaux)
 + 76 € pour manifestation exceptionnelle
 + 30 € par jour de formation dans une limite maximale de 15 jours

	DÉNOMINATION	COÛT DES LICENCES	NB D'ADHERENTS		SUBVENTION PROPOSÉE 2023	Rappel 2022	OBSERVATIONS Suivis de dossiers
			Hombourgeois	Total			
1	ASSE SIMON BATZ	693,30 €	146	161	+ 346,65 € 189,80 € 536,45 €	546,85 €	
2	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE Robert SCHUMAN	840,00 €	84	84	+ 420,00 € 109,20 € 529,20 €	872,00 €	
3	BASKET CLUB HOMBURG-HAUT	3 510,00 €	33	39	+ 1 755,00 € 42,90 € 1 797,90 €	-	Nouvelle demande. Justificatif : nouvelle association.
4	CLUB BOULISTES CHÊNES	529,00 €	19	23	+ 264,50 € 24,70 € 289,20 €	373,90 €	
5	LES DYNAMIQUES	2 503,20 €	31	84	+ 1 251,60 € 40,30 € 1 291,90 €	1 038,80 €	
6	LES SYMPATHIQUES	688,10 €	16	21	+ 344,05 € 20,80 € 364,85 €	244,70 €	
7	TENNIS CLUB HOMBURG-HAUT	786,00 €	16	28	+ 393,00 € 120,00 € 20,80 € 533,80 €	230,00 €	Formation de 2 jours à 2 personnes : 30*2 jours*2 personnes = 120 euros

8	LOISIRS VÉLO HOMBOURG	2 028,00 €	27	52	+ 1 014,00 € + 35,10 € 1 049,10 €	910,00 €	
9	AMICALE DES BOULISTES CHAPELLE	750,00 €	24	30	+ 375,00 € + 31,20 € 406,20 €	565,80 €	
-	BOXING CLUB HOMBOURG-HAUT	-	-	-	-	1 992,80 €	L'association est passée dans les subventions aux clubs sportifs (compétition), Subvention versée le 12/07/2023.
CATÉGORIE 1					6 798,60 €	6 774,85 €	

GROUPE 2**ASSOCIATION À VOCATION CULTURELLE OU SOCIALE**

Le montant de la subvention est égale à 115 €, augmenté de 20 % des cotisations annuelles des membres hombourgeois
+ 1,30 € par membre hombourgeois (locaux)
+ 76 € en cas de manifestation exceptionnelle
+ 30 € par jour de formation dans une limite maximale de 15 jours

	DÉNOMINATION	COTISATION DES MEMBRES HOMBOURGEOIS	NB D'ADHERENTS		SUBVENTION PROPOSEE 2023	Rappel 2022	OBSERVATIONS Suivis de dossiers
			Hombourgeois	Total			
10	AMIS DU CARNAVAL D'ANTAN	180,00 €	9	19	115,00 € + 36,00 € + 11,70 € <u>162,70 €</u>	162,70 €	
11	ASSOCIATION FAMILIALE CHÊNES	252,00 €	18	37	115,00 € + 50,40 € + 23,40 € <u>188,80 €</u>	285,30 €	
12	HCEUR D'HOMMES HOMBORG - HAU	840,00 €	28	68	115,00 € + 168,00 € + 36,40 € + 1 700,00 € <u>2 019,40 €</u>	2 077,80 €	Participation au Chef de Chœur 1700 €.
13	CONFÉRENCE ST VINCENT DE PAUL	80,00 €	20	21	115,00 € + 16,00 € + 26,00 € + 1 500,00 € <u>1 657,00 €</u>	1 662,50 €	Gestion de la Banque Alimentaire 1500 €.
14	CHORALE SAINT ETIENNE	260,00 €	26	32	115,00 € + 52,00 € + 33,80 € <u>200,80 €</u>	194,20 €	

15	LE PRÉLUDE	210,00 €	42	47	+ +	115,00 € 42,00 € 54,60 € 211,60 €	163,10 €	
16	UFC QUE CHOISIR	1 374,00 €	63	1038	+ +	115,00 € 274,80 € 81,90 € 471,70 €	401,70 €	
		CATEGORIE 2				4 912,00 €	4 947,30 €	

GROUPE 3

AUTRES ASSOCIATIONS

Le montant de la subvention de base est de 130 €
 + 1,30 € pour membre hombourgeois (locaux)
 + 76 € en cas de manifestation exceptionnelle
 + 45 € pour service rendu à la Collectivité

	DÉNOMINATION	NOMBRE D'ADHERENTS		Rappel 2022	OBSERVATIONS Suivis de dossiers
		Hombourgeois	Total		
17	FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLÈGE ROBERT SCHUMANN	185	205	357,50 €	
				130,00 € + 240,50 € 370,50 €	
18	JARDINS OUVRIERS CHAPELLE	145	305	442,00 €	
				130,00 € + 188,50 € 318,50 €	
19	LE CLUB DE L'AMITIÉ	25	66	162,50 €	
				130,00 € + 32,50 € 162,50 €	
20	LE MESSAGEUR HOMBOURGEOIS	3	14	133,90 €	
				130,00 € + 3,90 € 133,90 €	
21	LE PEINTRE ET SON ATELIER	3	15	133,90 €	
				130,00 € + 3,90 € 133,90 €	
22	PHOTO CLUB LE PIXEL	7	16	140,40 €	
				130,00 € + 9,10 € 139,10 €	
23	ROUTE 57 COUNTRY FOREVER	3	28	133,90 €	
				130,00 € + 3,90 € 133,90 €	
24	SOCIÉTÉ DES OUVRIERS MINEURS DE LA CHAPELLE	23	23	145,60 €	
				130,00 € + 29,90 € 159,90 €	

25	AMICALE SAINTE BARBE DES OUVRIERS MINEURS HOMBORG-HAUT	169	198	+ 130,00 € + 76,00 € + 219,70 € + 425,70 €	228,80 €	90 ^{ème} Anniversaire. Fusion des associations des Chênes et de HHT/HELLERING.
26	SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	55	74	+ 130,00 € + 71,50 € + 201,50 €	201,50 €	
27	U.N.I.A.T.	125	142	+ 130,00 € + 162,50 € + 292,50 €	295,10 €	
28	UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRES	60	71	+ 130,00 € + 78,00 € + 208,00 €	223,60 €	
29	AMICALE FOOT VÉTÉRANS HOMBORG-HAUT	33	36	+ 130,00 € + 42,90 € + 172,90 €	172,90 €	Modification du nom de l'association.
30	AMICALE DU PERSONNEL	18	23	+ 130,00 € + 23,40 € + 153,40 €	-	Nouvelle demande.
31	EVIDANSE	3	44	+ 130,00 € + 3,90 € + 133,90 €	-	Nouvelle association.
-	JARDINS OUVRIERS CHÊNES	-	-	-	214,50 €	N'a pas fait de demande en 2023.
-	TRADITIONS DE HOMBORG	-	-	-	170,30 €	N'a pas fait de demande en 2023.
		CATEGORIE 3		3 140,10 €	3 156,40 €	

TOTAL DES SUBVENTIONS CATEGORIES 1 + 2 + 3		14 850,70 €	14 879,85 €
--	--	-------------	-------------